



Communiqué de presse
Paris, le 26 janvier 2018

La ministre de la Culture,

Candidature des « Plages du Débarquement, Normandie 1944 » à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, annonce la candidature des « Plages du Débarquement, Normandie 1944 » à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie des biens culturels.

Les « Plages du Débarquement, Normandie 1944 », furent le théâtre de l'opération *Neptune*, déclenchée le 6 juin 1944 sur les côtes normandes. Cette première phase de l'opération *Overlord*, destinée à ouvrir un nouveau front à l'ouest de l'Europe face aux troupes du III^e Reich a finalement conduit à la libération de l'Europe occidentale et à la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Ce bien proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO garde les traces et porte la mémoire d'un combat pour la liberté et la paix.

Les plages du Débarquement sont devenues un lieu de rassemblement autour d'un message universel.

Ce lieu patrimonial comprend l'ensemble du rivage de la Manche sur lequel eurent lieu les opérations de débarquement à compter du 6 juin 1944 : une bande maritime continue d'environ 80 kilomètres, de Ravenoville, à l'ouest, à Ouistreham, à l'est. Ces pages constituent un *paysage culturel relique*, au sens du témoignage laissé par l'événement du Débarquement, et un *paysage culturel associatif*, au sens de l'association à ce lieu de valeurs symboliques exceptionnelles.

La candidature sera examinée par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO lors de sa session de juillet 2019.